



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Frédéric MOIZARD Maire de la Commune de Saint-Witz (Val d'Oise) certifie qu'une erreur matérielle s'est produite lors de l'établissement de la délibération n°74/2024 en date du 17/12/2024 concernant la décision modificative n°6.

Il convient de prendre en compte le mouvement budgétaire suivant :

Fonctionnement			
Chapitre/article	Dépenses	Chapitre/article	Recettes
012/6453	+ 37 000 €	74/7478222	+ 37 000 €
Total	37 000 €		37 000 €

En foi de quoi, nous délivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Witz, le 17 décembre 2024

Le Maire
Frédéric MOIZARD

